

0969-84.0012 Puits. Vallée du vestre.
0969-84.0013 Source de la Colonne

COMMUNE DE RIEZ (ALPES DE HAUTE PROVENCE)

DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
DES CAPTAGES ALIMENTANT LE RÉSEAU A.E.P.

EXPERTISE OFFICIELLE

par

G. DUROZOY

Géologue agréé

en matière d'eau et d'hygiène publique

pour

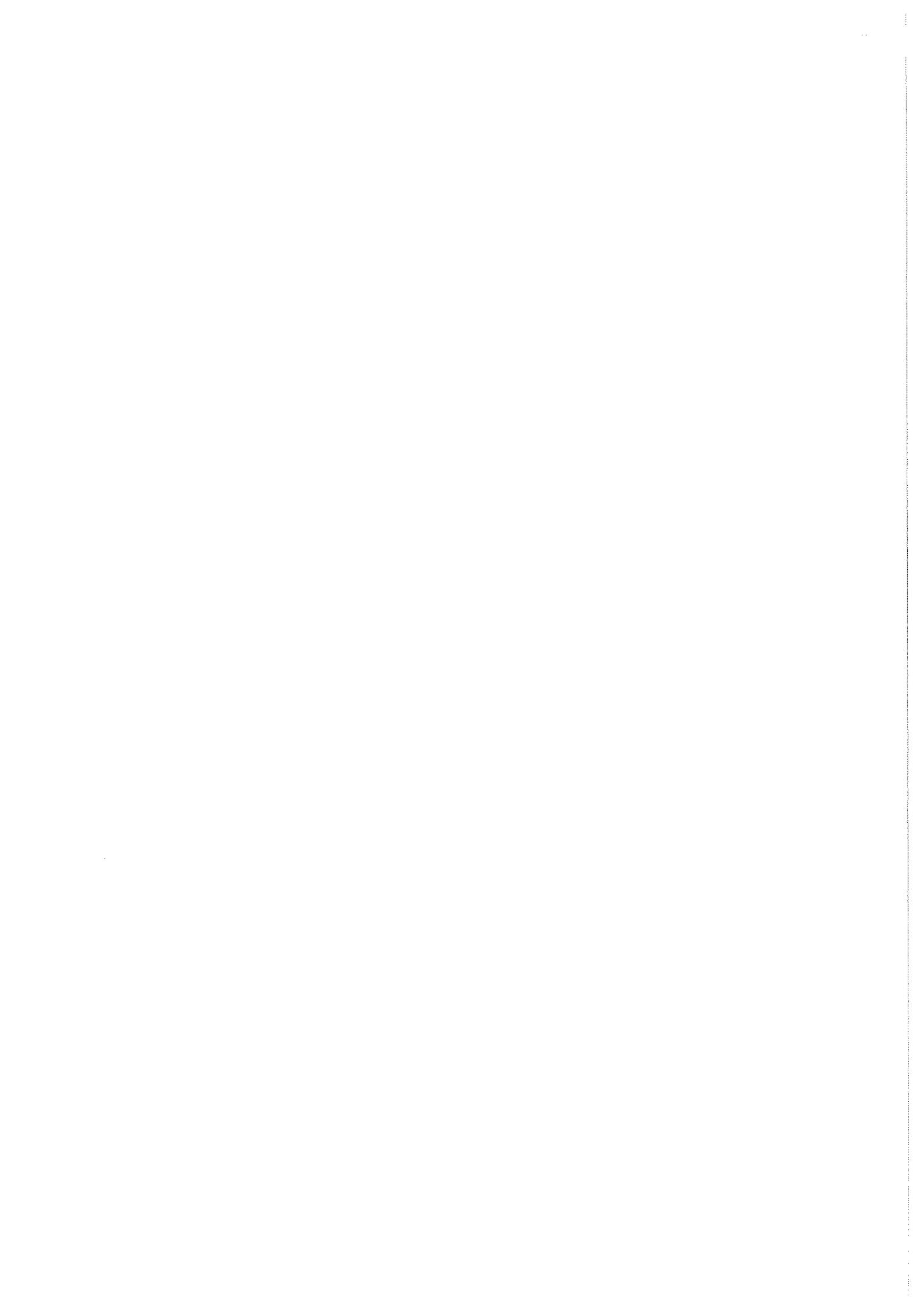
le département des Alpes de Haute Provence

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES
SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

SERVICE GÉOLOGIQUE RÉGIONAL PROVENCE-CORSE

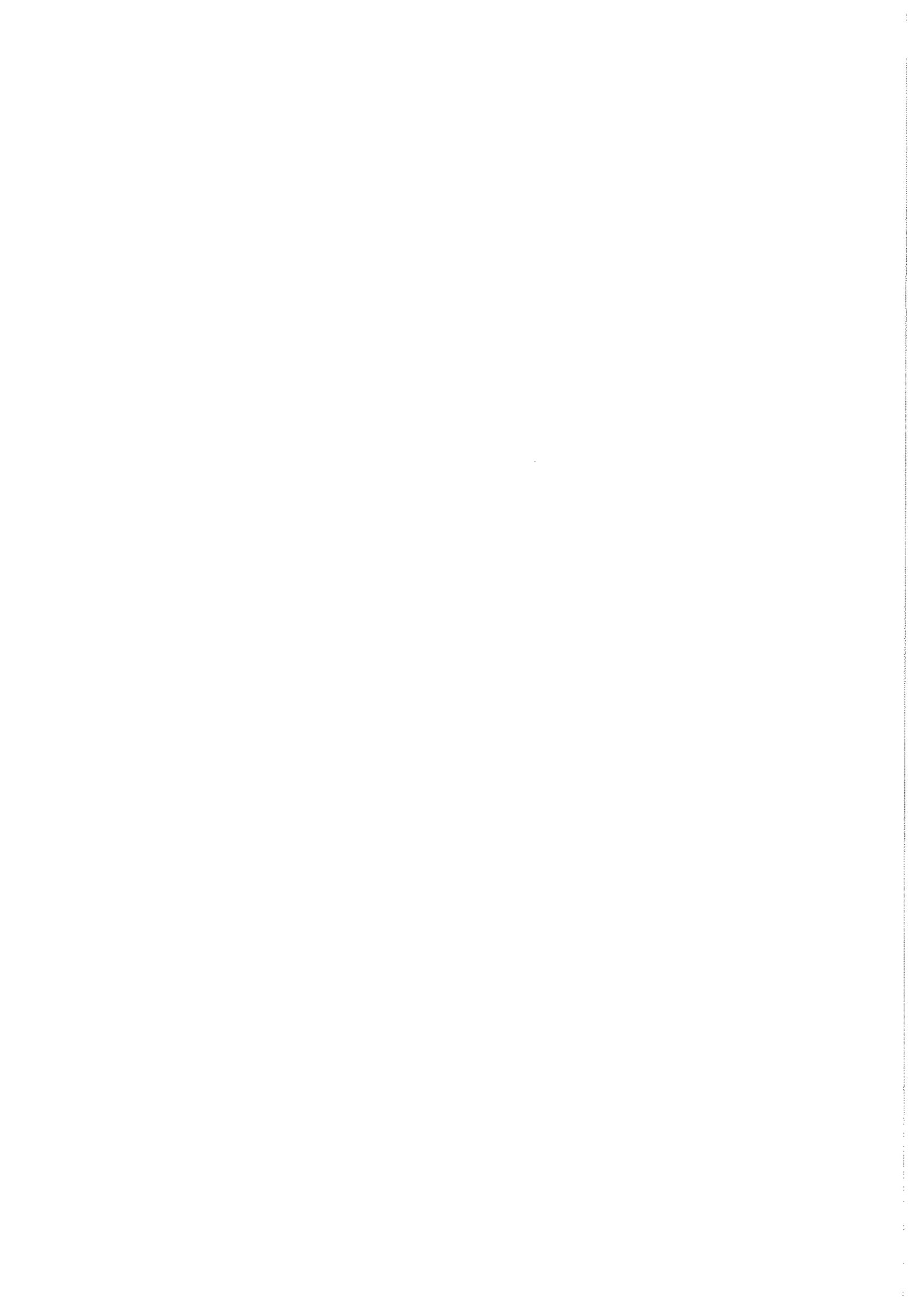
Demeure de Luminy route Léon Lachamp

13009 MARSEILLE



Le présent rapport a été établi à la suite d'une demande de Monsieur le Maire de Riez (Alpes de Haute Provence), par lettre en date du 17 février 1978, et délibération du Conseil municipal du 31 mars 1978, pour le compte de la commune, par le soussigné Guy DUROZOY, Docteur es sciences, hydrogéologue au B.R.G.M. (SGR Provence Corse) collaborateur au Service de la carte géologique de France.

La visite des lieux a été effectuée le 21 juin, en compagnie des représentants du Conseil municipal.



Le réseau A.E.P. de la Commune de Riez est alimenté par quatre captages :

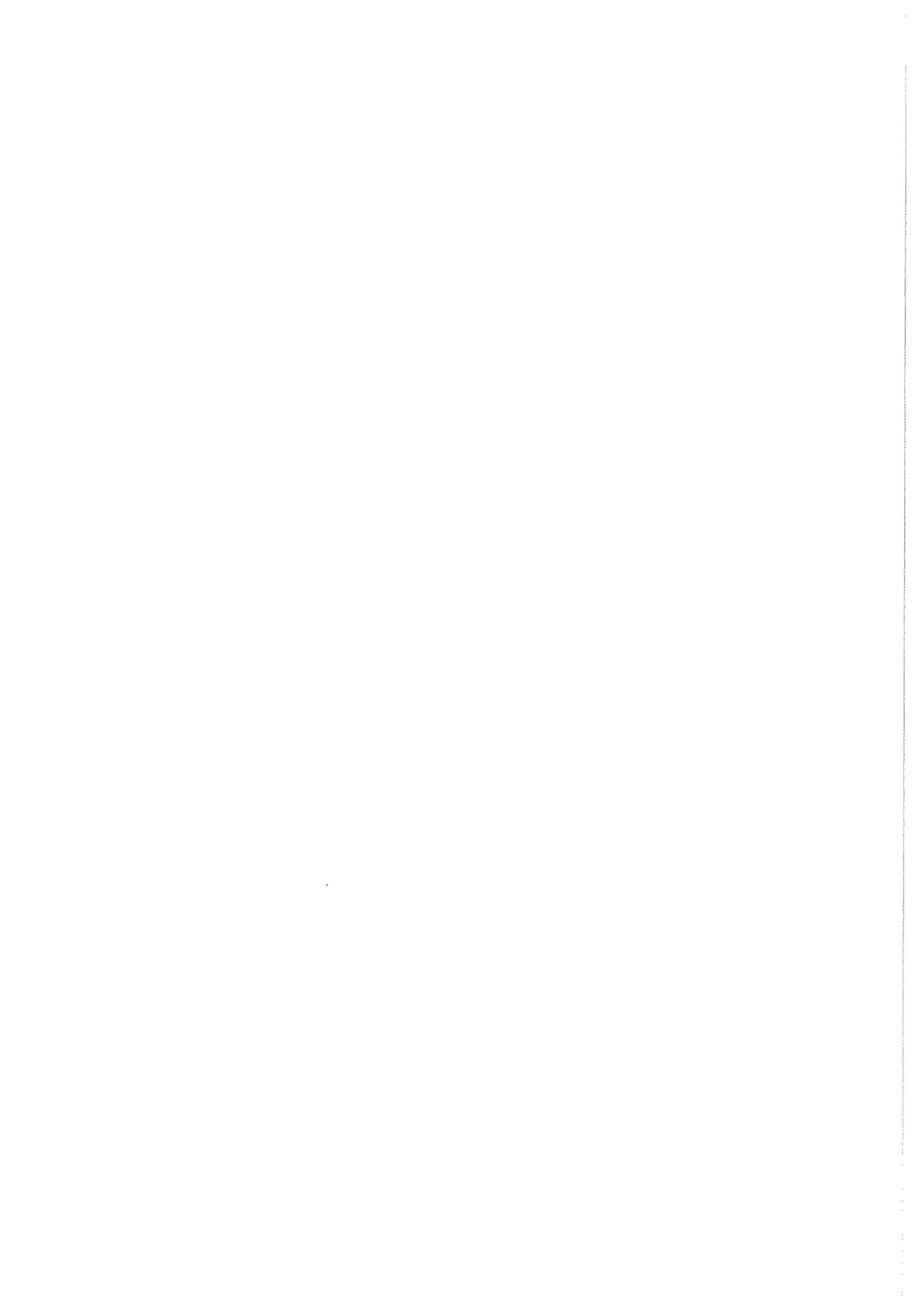
- . source de la Colonne (X 903,52 Y 175,68 Z 545)
dans la vallée du Colostre 1,5 km à l'Est de l'agglomération
- . source Girieu (X 903,06 Y 174,90 Z 570)
dans un vallon affluent de rive gauche du Colostre 1,3 km au SE de l'agglomération
- . source d'Enchanau (X 902,54 Y 176,70 Z 548)
dans la vallée de l'Auvestre (affluent de rive droite du Colostre) 1,3 km au NNE de l'agglomération
- . Puits de la vallée de l'Auvestre (X 902,29 Y 176,54 Z 537)
1 km au NNE de l'agglomération

CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

Riez est bâti au confluent de deux vallées, entaillant profondément l'épaisse formation dite de Valensole (Mio-Pliocène) constituée de conglomérats à éléments calcaires dominants et à ciment calcaire, comportant des intercalations argileuses toujours lenticulaires.

Les intercalations argileuses ou marneuses imperméables déterminent, à leur toit, des émergences : elles sont toutes captées selon le même procédé : galerie souvent de grande longueur pénétrant, perpendiculairement à l'axe de la vallée, dans l'épaisseur des poudingues. Les émergences, captées pour Riez, sont toutes situées vers la base des versants de vallée.

Dans les alluvions des fonds des deux grandes vallées circule une nappe drainée par la rivière, mais drainant elle-même, les circulations existant dans les éboulis de pied de coteau, collectant



eux-mêmes des venues d'eau à partir des poudingues encaissants. Le puits de Riez, dans la vallée de l'Auvestre sollicite une telle nappe.

SOURCE D'ENCHANAU (ou d'Enchanaou)

Débit actuel de l'ordre de 15 l/s, diminuant à l'étiage (9 à 10 l/s).

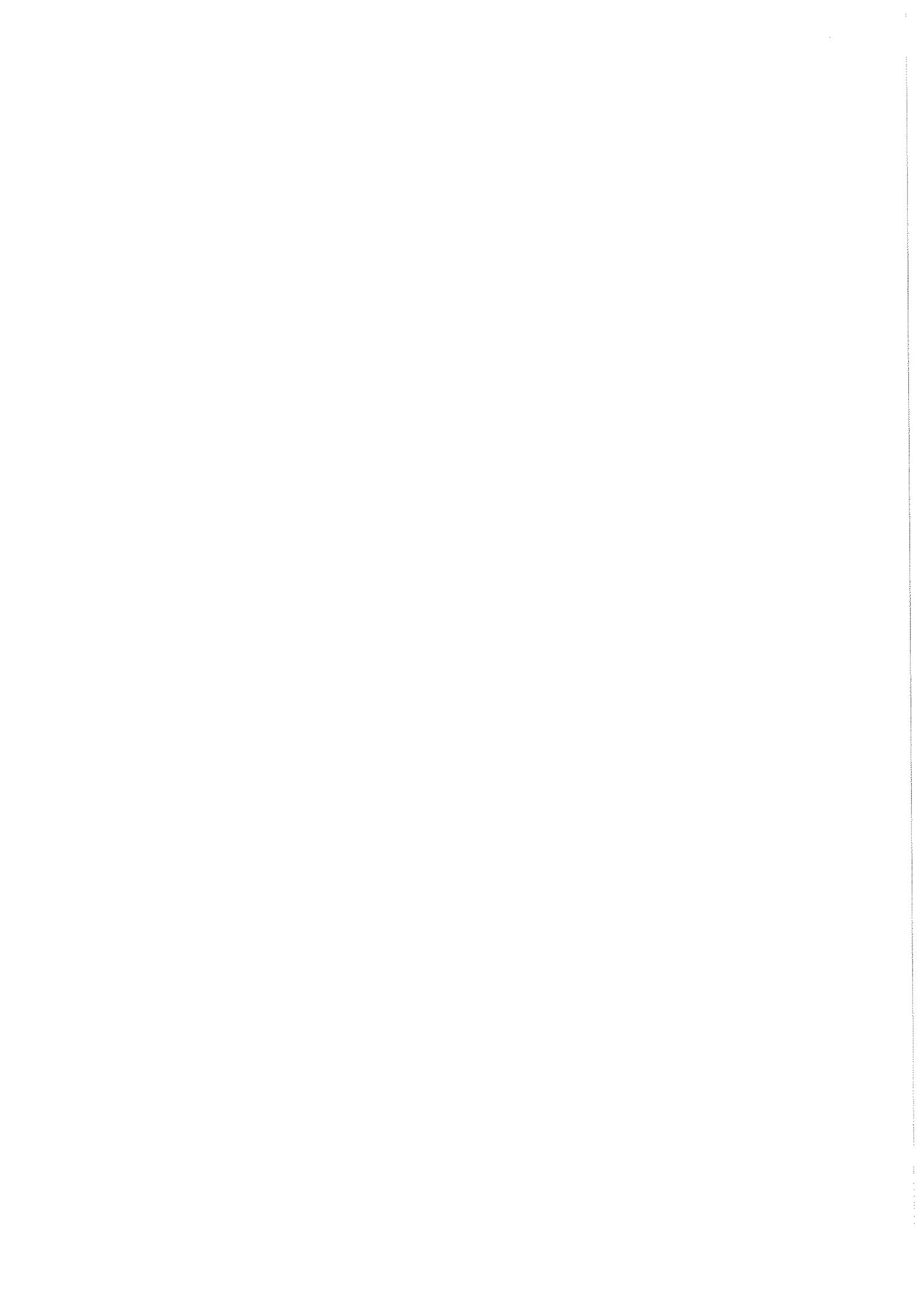
Galerie d'une centaine de mètres, en pierres sèches, D'un petit barrage à 60 m de l'entrée par une conduite aboutissant à une bache de départ, avec surverse vers un bassin d'irrigation. T° à la sortie de la galerie 12° (température vraisemblablement plus basse aux émergences en fond de galerie.

- périmètre de protection immédiate. Il sera assuré par le captage lui même (galerie de captage et bache de départ, constitué par un petit ouvrage bétonné et fermé).
- périmètre de protection rapproché Il est défini sur l'extrait de plan cadastral à 1/5.000 joint : parcelle 245, 242 et 243.
- périmètre de protection éloignée Il est délimité sur la carte à 1/20.000 jointe (pentes au-dessus de la source et plateau dominant jusqu'au chemin de Sainte Maxime)

SOURCE GIRIEU

Elle est captée par deux galeries, situées au même niveau et distantes de 10 m. Longueur exacte - inconnue, T° - 11°; débit un peu supérieur au l/s.

Les deux galeries sont fermées, ainsi que la bache de départ. Une surverse alimente (AEP ou irrigation) la maison située en contrebas (propriété Masseboeuf).



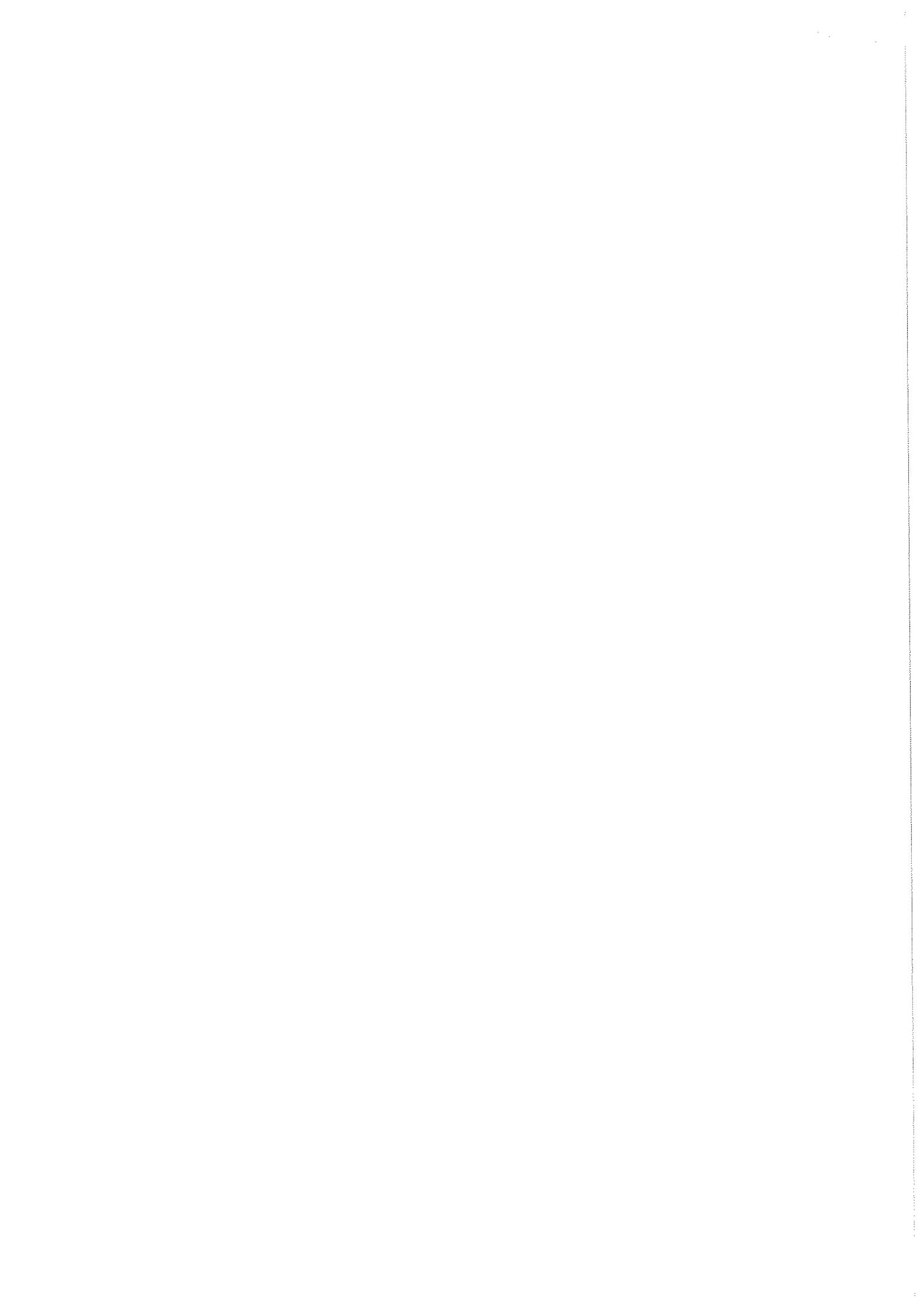
- Périmètre de protection immédiate Il sera constitué par l'ensemble des ouvrages (galeries fermées et bache de départ).
- Périmètre de protection rapprochée Il est défini sur le plan cadastral à 1/5.000 joint (parcelle 200 - 201 - 202 - 203 - 204 - 205 - 206 - 207 - 208 - 209 - 210 - 211 -, 2 parcelles situées à l'Ouest de 210 et 211, 246 - 247 - 251 et parcelle comprise entre 251 et 255).
- Périmètre de protection éloignée Il est défini sur la carte à 1/20.000 joint (pentes au-dessus de la source jusqu'au plateau de Revesca).

SOURCE DE LA COLONNE

Elle est située en bordure du Colostre, en rive gauche, au bas du cône de déjection du ravin de Peyronnet. Elle est captée par une galerie faisant un coude vers le S W, au bout d'une vingtaine de mètres.

Longueur exacte inconnue, le débit de la surverse est de l'ordre du 1/2 l/s. Température 13° (la température aux émergences dans la galerie doit être inférieure). Le débit restant est évacué vers un canal souterrain dit "canal romain" jusqu'à Riez. Un regard existe sur ce canal près de la gendarmerie. Il est constitué par un puits maçonné de 4 m. Le canal, visible au fond, est constitué de dalles de pierre (section 0,6 x 0,4 m). Le débit transitant est supérieur à 10 l/s.

- Périmètre de protection immédiate Il est constitué par la galerie de captage elle-même, ouvrage fermé.
- Périmètre de protection rapprochée Il est défini sur le plan cadastral à 1/5.000 joint parcelles 140 - 141 - 374 - 376 - 377 - 378 - 379 - 380 - 381 - 383 - 384 - 385 - 386 -
- Périmètre de protection éloignée Il est défini sur la carte à 1/20 000 jointe (bassin versant du ravin de Peyronnet).



. PRESCRIPTION SPECIALE

Le canal Romain étant vulnérable à la pollution sur tout son trajet (dalles jointives), le long de son tracé ne pourront être autorisées à la construction que des habitations raccordées au réseau d'assainissement de la ville.

PUITS DE L'AUVESTRE

Il est situé en rive gauche, du ruisseau de l'Auvestre assez proche de celui-ci (une vingtaine de mètres); ses caractéristiques sont les suivantes :

Diamètre 3 m, profondeur sous le sol 8,5 m, niveau hydrostatique - 1,5 m (proche du niveau du ruisseau), débit $800 \text{ m}^3/\text{j}$ pour un rabattement de 1,5 m. Il fournit actuellement 300 m^3 en 24 h.

. Périmètre de protection immédiate L'ouvrage est recouvert par une super structure bétonnée abritant les pompes, le terrain sur lequel il est implanté, appartenant en propre à la commune, devrait être cloturé.

. Périmètre de protection rapprochée Il est défini sur le plan cadastral à 1/5.000 joint : parcelles 160 - 163 - 166 - 168 - 172 - 174 - 179 - 181 (rive gauche), 921 - 922 - 923 - 924 - 925 - 927 - 928 - 929 - 930 (rive droite).

. Périmètre de protection éloignée Il sera constitué par une bande de terrain de 80 m de part et d'autre de la rivière, sur 1 km de longueur en amont du puits, dans laquelle ne pourront être effectués aucun prélèvement de graviers, ni aucun dépôt (décharges) et aucun rejet (station de traitement).

CONTRAINTES RELATIVES AUX DIVERS PERIMETRES

• Protection immédiate

Interdiction d'exécution de puits, forage ou puits perdu

Interdiction de tout dépôt

• Protection rapprochée

Interdiction de construction à usage d'habitation ou agricole

Interdiction de création de décharge, d'ouverture de carrière

• Protection éloignée

Création de lotissement, ouverture de carrière soumises à enquête



G. DUROZOY

Commune de Riez

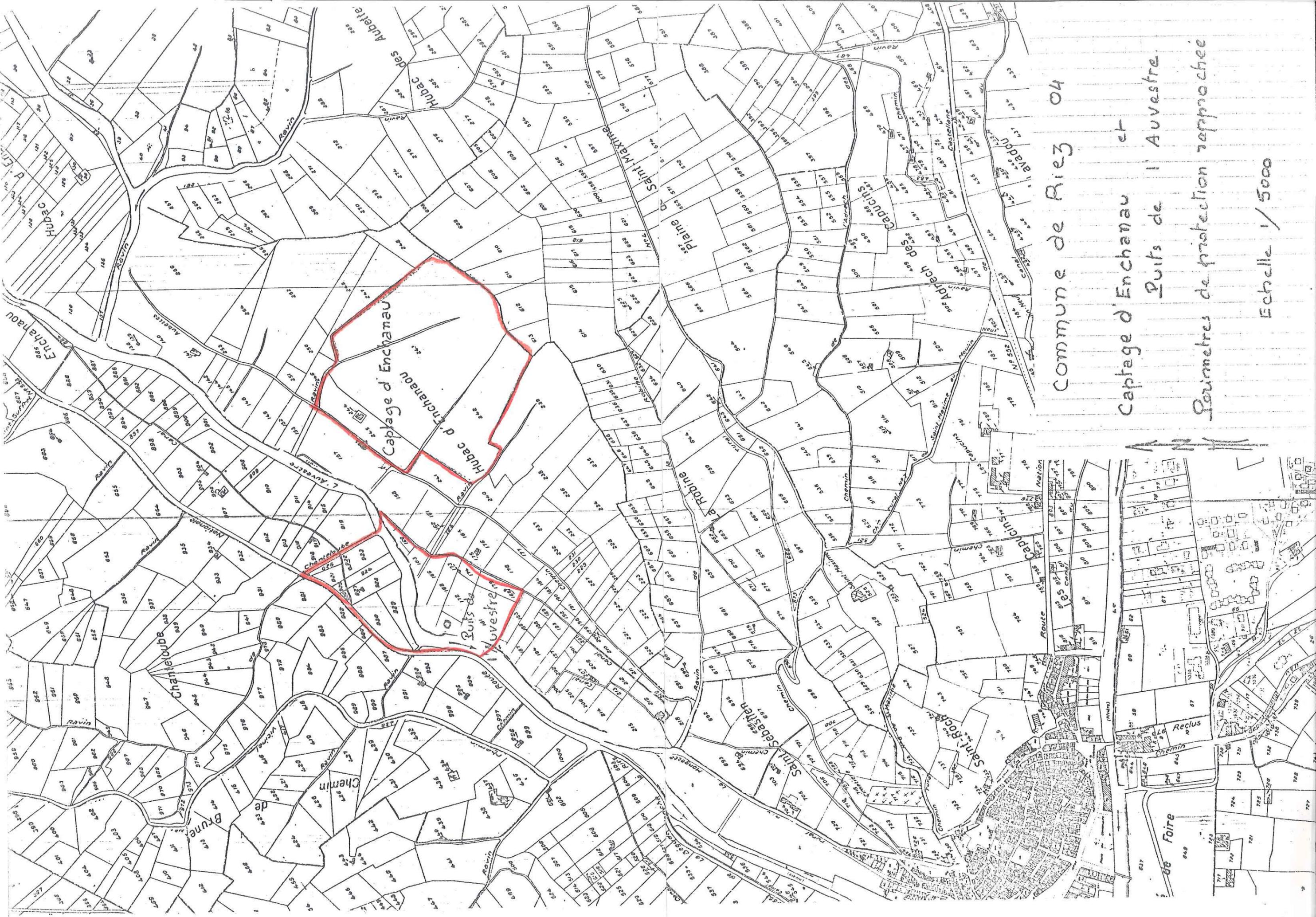
Captages de Girieu et de la Colonne

Perimetres de protection rapproché

Commune de la Colonne

DE 1/5000





Commune de Riez 04

Captage d'Enchanau et
Puits de l'Auvestre

Perimètres de protection rapprochée

Echelle 1/5000

